

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2014

L'An Deux Mille Quatorze jeudi 13 février, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, MM LE POULAIN, LAATRISSE, MMES ROGOW, TAWAB, ETE, MM ZERKAL, VAZQUEZ, BORTOLI, VENT, NDOMBELE, MMES AUBRY, MAUREILLE, M. SOILIH, MME MABANZA, MM TROADEC, MOURGEON, GAUBIER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. BERCHAMN représenté par M. LE POULAIN, MME RAMI représentée par MME LE BRIAND, MME PIVOT représentée par M. MOURGEON

ABSENT EXCUSÉ: MM MELE, GAMINETTE, LOUISON

ABSENTS : MMES KENYA, ZIZANI, LADJI, BAKKICH, LAMOTHE, M. LE BRAS, MME ZINE, M. OUKBI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 21

Délibération DEL-2014-0033: Santé - contrat local de santé du territoire grigny-viry convention entre l'agence régionale de santé d'ile-de-france, les villes et la préfecture de l'essonne -

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 relative à l'hôpital, aux patients, à la santé et aux territoires ;

Considérant que la santé est une préoccupation majeure de la population de la ville

Considérant que la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires, visée ci dessus, a instauré le Contrat Local de Santé comme un outil visant à mieux répondre aux besoins de proximité de la population tout en participant à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS).

Considérant qu'il est un des outils mis à disposition des

Agences régionales de Santé, des Préfectures et des communes pour mieux répondre à la question des inégalités sociales et territoriales de santé

Considérant que ce Contrat Local de Santé concerne non seulement les actions de prévention ou de promotion de la santé mais aussi le champ de l'offre de soins ou bien encore celui du secteur médico-social.

Considérant que le Contrat Local de Santé peut permettre de préciser dans la durée les engagements communs de la ville, de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-

France et de la Préfecture de L'Essonne.

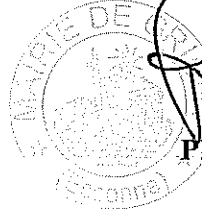
Le Conseil Municipal,

Entendu les explications

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par la conférence de territoire sur le Contrat Local de Santé en date du 30 janvier 2014.

Approuve le Contrat local de santé,
Autorise le Maire à le signer.
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 14 février 2014

Transmis en Sous Préfecture le

17 FEV. 2014